

Dispense de sport obligatoire à la DIPN 28

- Alors que M. le DGPN vient de rendre la pratique du sport OBLIGATOIRE à partir du 1er Octobre 2024. ✓
- Après qu'UN1TE soit intervenu pour faire réparer les problèmes de production d'eau chaude. ✓
- Voila que M. le DIPN 28 décide de ne pas encourager la pratique du sport obligatoire sous prétexte de l'état d'insalubrité des sanitaires !! 

La faute à qui ?

et surtout...



De qui se moque t'on ?

**Pour UN1TE, cette situation devient inacceptable !
UN1TE CVL saisit sans délai M. le Préfet du SGAMI
Ouest pour essayer de débloquer cette situation.**

« Décidément, à Chartres les problèmes s'accumulent et un certain fatalisme semble s'être installé au niveau de la Direction... »